

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche pour enlever une marchandise en culture ou stockée en ferme avant réception au silo.

Elle s'applique également à l'enlèvement des contrats de multiplication de semences pour réception à la station de semences.

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique au service logistique (responsable et chauffeurs), aux conseillers et magasiniers.

Le responsable qualité et responsable logistique exploitation sont chargés de faire respecter les dispositions du contenu.

3. Définitions

ENLÈVEMENT EN FERME : la Coopérative transfère la marchandise du lieu de récolte ou de stockage de l'agriculteur vers un silo de stockage.

4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 8.5 "production et prestation de service".
Référentiel d'Audit CSA-GTP
Liste IDTF

5. Diffusion

<input type="checkbox"/> 1	SQ	<input type="checkbox"/> 1	DG	<input type="checkbox"/> 30	SILOS	<input type="checkbox"/>	INF	<input type="checkbox"/>	EXE	<input type="checkbox"/>	DEV	<input type="checkbox"/>	ENT
<input type="checkbox"/>	PER	<input type="checkbox"/>	APP	<input type="checkbox"/> 1	CER	<input type="checkbox"/> 1	LOG	<input type="checkbox"/> 1	SEM				

6. Modifications

24/08/09	Création sous référence PR7.5-3	Indice 00
11/05/11	Mise en commun de la procédure applicable à la coopérative et à la SAS SENAP	Indice 01
11/05/15	Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion	Indice 02
04/08/17	Prise en compte des exigences de la version 2015	Indice 03

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	N. MARTIN
Visa :	NM

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

